

8.—Allocations mensuelles maximums prévues par les programmes provinciaux d'allocations maternelles, avril 1964

Province	Mère et un enfant	Chaque autre enfant	Père invalide à la maison	Maximum familial	Supplément
T.-N.....	Nourriture: \$35 ou \$37, selon l'âge de l'enfant. Vêtements: \$5 pour chaque personne. Loyer: jusqu'à \$20 par mois dans les régions rurales et jusqu'à \$30 par mois dans les régions urbaines. Combustible: jusqu'à \$10.	Nourriture: \$10 pour chaque enfant au-dessous de 16 ans. \$12 pour chaque enfant de 16 ans ou plus. Vêtements: \$5.	\$20	Non fixé.	Dans des circonstances spéciales jusqu'à \$30 par mois de plus au besoin pour soutenir la famille convenablement.
Î.-P.-É....	\$70	\$5	Aucune allocation supplémentaire.	\$125	Aucun.
N.-É.....	Aucun maximum fixe: allocations basées sur le revenu familial moyen dans la localité où habite la famille.		Compris dans le budget sur lequel l'allocation est établie.	\$90	Aucun.
N.-B.....	\$60	\$10	Aucune allocation supplémentaire.	\$115	Le directeur peut accorder un supplément de \$10 pour le loyer si les circonstances l'exigent, mais seulement si l'allocation versée est au-dessous du maximum.
Qué.....	\$85	\$10	\$10	Non fixé (minimum accordé \$5).	Au besoin, allocation supplémentaire.
Ont.....	\$120 pour la mère ou le père et un enfant. \$30 pour un enfant dans un foyer nourricier.	\$16 pour le 2 ^e enfant. \$14 pour le 3 ^e enfant. \$12 pour le 4 ^e enfant. \$10 pour le 5 ^e enfant. \$25 pour un second enfant dans un foyer nourricier: \$15 pour chacun des autres.	Compris dans le budget sur lequel l'allocation est établie.	\$180	L'allocation pour la nourriture peut être augmentée sur recommandation du médecin. Du 1 ^{er} septembre au 31 mars, on peut payer une allocation de combustible allant jusqu'à \$24 par mois; dans des conditions particulières, l'allocation de combustible peut être augmentée de 20 p. 100.
Man.....	Nourriture, vêtements et besoins personnels: de \$52 à \$64, selon l'âge de l'enfant. Logement: loyer, jusqu'à \$55, ou taxes et assurances au coût réel, réparations secondaires jusqu'à \$125 par an, principal et intérêts hypothécaires ou entente au sujet de la vente à concurrence de \$55 moins les impôts et l'assurance. Services publics: jusqu'à \$7.	\$14 pour un enfant jusqu'à 3 ans. \$16 pour enfant de 4 à 6 ans. \$21 pour enfant de 7 à 11 ans. \$26 pour enfant de 12 à 18 ans. (Réductions pour le 4 ^e et chaque enfant subséquent.)	\$25	Non fixé.	\$10 par mois au besoin. Service de ménagère au besoin. Allocation de combustible accordée durant 8 mois. Jusqu'à \$150 par année pour besoins spéciaux non visés par le programme de base.
Sask.....	Nourriture, vêtements, besoins personnels et du ménage: \$51.80 à \$67, selon l'âge de l'enfant. Loyer: \$40. Combustible: jusqu'à \$15.15.	\$17.40 pour l'enfant d'âge préscolaire. \$24.35 pour l'enfant de 6 à 11 ans. \$29.30 pour l'enfant de 12 à 15 ans.	\$31.50	Non fixé.	Une allocation spéciale peut être accordée pour la nourriture sur l'avis du médecin. Une allocation pour service de ménagère